REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-135 DU 17 MARS 2000

chargeant Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural, de l'intérim de Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pour compter du jeudi 16 mars 2000

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du jeudi 16 mars 2000, Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, Monsieur John IGUE, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 mars 2000

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2– MDR 2 –MIPME 2 –MECCAG-PDPE 2
AUTRES MINISTERES 16 – SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.